

Journée nationale d'instruction de la F.N.C.D.R. dans le cadre du congrès de l'Association Dentaire Française

Paris palais des Congrès- Porte Maillot - Salle 353 (Niveau 3 - Zone M)

Samedi 2 décembre 2017

Sous le haut patronage du Directeur Central du Service de Santé des Armées

PROGRAMME

8h45 Accueil - Ouverture par le Président National, CDCS® Jean-Pierre FOGEL

9h00 « **Reconstruction sur implant : de la dent à l'épithèse** »

CDC Franck DENHEZ, CDC Vincent VETTER, CDC Pierre ZIMMERMAN (Service d'odontologie HIA PERCY)

9h30 « **Le parcours du Réserviste** »

CDC® Luc GERVAIS (Responsable SeRFReM - DRSSA Toulon)

10h00 « **Rétrospective des missions OPEX d'un CD de réserve** »

CDC® Philippe GATEAU (AM de Villacoublay), CDC® Philippe CLIN (AM de Tarbes)

10h30 *Pause-café salle 352b - Visite de l'exposition*

11h00 « **Un Chirurgien-dentiste de réserve en mission sur le PA Charles de Gaulle** »

CDC® Jean-Michel COURBIER (Pôle Écoles Méditerranée Saint-Mandrier - CMA Toulon)

11h30 **Intervention du Coordonnateur National pour l'Odontologie dans les Armées**, CDC Bertrand FENISTEIN

12h00 **Évolutions et défis de la réserve du SSA** par le délégué aux Réserves du Service de Santé des Armées,
MC Denis MORGAND

12h30 *Déjeuner en commun sur place salle 352b*



Cette activité sera prise en compte comme une journée d'instruction convoquée par votre Formation d'Emploi
Demande à effectuer avant le 20/11/2017

En raison du maintien de l'état d'urgence, la tenue civile est requise

Volet détachable à retourner au Trésorier de la FNCDR : Dr François MONTAGNE 1 rue Dupuytren 75006 PARIS

Inscription et réservation obligatoires avant le 27 novembre 2017

Journée ADF du samedi 2 décembre 2017

Nom:.....

Prénom:.....

Grade:..... Région d'appartenance :

E-Mail : Tel Portable :

Pour les membres des Associations à jour de leurs cotisations et les Chirurgiens-Dentistes d'Active conférences seules : GRATUIT

(Rappel : Pour les chirurgiens-dentistes de réserve, la cotisation annuelle 2017 est à régler dans vos régions)

Pour Tous, facultatif, je m'inscris au déjeuner et, je règle le repas soit :40 €

Chèque à établir à l'ordre de la FNCDR et à adresser au Trésorier avec ce coupon

(Pas de remboursement possible si vous annulez moins de 48h00 avant la date limite)